



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
16/06/2023	16/06/2023	19	10	14	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe		X	Mr PONTIER Michel
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia		X	Mme MARTINEZ Sonia
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric			
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas		X	Mr ANGOSTO Richard
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	Mr GLADE Alain
Mr SIRET Gérard		X	Mme MALARTRE Eloïse
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance	Mme HAAS Valérie		

Délibération n°2023-06-20-01
Résultat du vote **19 pour**

Objet : Personnel – Actualisation du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre des agents promouvables pour l'année 2023, un agent nommé sur un poste d'adjoint technique est inscrit sur le tableau d'avancement de grade d'adjoint technique principal 2ème classe à compter du 1 septembre 2023. Afin de nommer cet agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 01/09/2023.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

GRADE	EFFECTIF	POSTE POURVU	POSTE VACANT	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur Administratif	1	1	0	Temps complet
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	2	2	0	Temps complet
GRADE	EFFECTIF	POSTE POURVU	POSTE VACANT	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	1	1	0	Temps complet
Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	0	Temps complet
Adjoint Technique	3	3	0	Temps complet
TOTAL GENERAL	8	8	0	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE CREER** un poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 01/09/2023.
- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/09/2023.
- **DE PRECISER** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- **D'AUTORISER** Mr le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 A. GLADE

